Nature En Ville

Projet démonstrateur de restauration de terrain incendié

Capitale Française de la Biodiversité 2026

Organisme / institution en charge de la mise en œuvre : Ville de Marseille

Services de la collectivité associés : Service espaces naturels et biodiversité : maître d'ouvrage
Service réglementation des risques : autorité de police du maire
Direction de la communication externe : communication

Budget : 15 000 €, répartis comme suit : 10 000 € (travaux) + 5 000 € (suivi naturaliste)

Partenaires financiers : Aucun

Partenaires techniques : Office national des forêts (ONF), Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), collectif associatif GR2013

Date de début : 6 août 2025 (démarrage des travaux, durée : 1 semaine)

Date de fin : Suivi de la régénération, partenariat pour accompagner les sinistrés et sensibiliser le grand public



Légende : Fascines réalisées montée des Iris, 16e arrondissement de Marseille © Pierrick Girardet

Objectifs

L'incendie de forêt du 8 juillet 2025, parti de la commune des Pennes-Mirabeau, a touché les quartiers

nord-ouest de Marseille et a parcouru 750 ha.

La quasi-totalité des terrains incendiés sur le territoire communal sont des terrains privés.

La friche urbaine naturelle (FUN) de la montée des Iris, dans le 16e arrondissement, l'un des rares terrains municipaux touchés, a bénéficié de travaux d'urgence.

Les sols en pente, privés de leur couverture végétale, étant vulnérables à l'érosion et au ruissellement dès les premières pluies, une intervention rapide s'imposait pour que les cendres, terres, cailloux et autres débris présents sur place soient retenus autant que possible, afin de permettre à la fois la régénération naturelle du site et un impact minimal sur les biens et les personnes situés en aval.

L'objectif de cette opération a donc consisté à la fois à restaurer ce terrain municipal et à réaliser une action permettant aux propriétaires privés sinistrés d'appliquer, sur leurs propres terrains, la technique mise en œuvre.

Adossé à ce projet démonstrateur, un groupe de réflexion « Stratégie post-incendie », réunissant institutionnels et acteurs associatifs, a été installé en décembre 2025 par la Ville pour structurer l'interface avec la population, l'objectif étant de maintenir le dialogue en construisant un discours technique audible et compréhensible.

Mesures mises en œuvre

L'opération de restauration de terrain incendié (RTI) a été réalisée par la Ville de Marseille, car ce terrain présentait toutes les caractéristiques pour qu'elle puisse s'avérer efficace, à savoir une pente raisonnable et une quantité suffisante d'arbres incendiés dont les troncs ne dépassaient pas un certain diamètre.

La solution retenue a donc été la création de fascines par abattage et débitage de ces arbres, puis assemblage des troncs et des fagots de bois entre eux, l'ensemble étant solidement fixé perpendiculairement à la pente. Il a aussi fallu réaliser une opération de nettoyage, qui a consisté à évacuer une partie des débris de ferraille qui, en fond de vallon, étaient masqués par la végétation dense et ont été révélés après le passage du feu.

Cette opération s'est déroulée sur une semaine, en faisant intervenir un prestataire externe spécialisé dans la réalisation de travaux forestiers. Les travaux ont été suivis par le service conducteur d'opération (SENB), qui a été accompagné par les techniciens de l'ONF spécialisés en RTI.

Une opération de communication a couvert médiatiquement les actions de RTI, pour les porter à la connaissance du grand public en général et des propriétaires sinistrés en particulier.

Parallèlement, les services municipaux ont réalisé une plaquette d'information intitulée « Gestion des risques après un incendie de forêt », qui a été remise aux sinistrés par boîtage et qui est téléchargeable depuis le guichet unique mis en place par l'administration : y figurent les explications pour la mise en œuvre de la technique de fascinage.

Simultanément, le groupe de réflexion réuni le 4 décembre 2025 a retenu plusieurs axes de travail : définition d'une feuille de route commune pour sensibiliser la population au travers de plusieurs projets démonstrateurs, tels que le projet d'École du feu imaginé par le collectif GR2013, qui s'appuie sur des balades apprenantes ; développement d'un accompagnement financier auprès des sinistrés ; élargissement de la problématique aux enjeux sanitaires (pollution et contamination des sols) et phytosanitaires (parasites) ; préservation des éléments de patrimoine vernaculaire (qui sont autant d'habitats potentiels pour les espèces animales et végétales).

Résultats / impact pour la biodiversité

Depuis la réalisation des travaux en août 2025, le SENB assure un suivi du site en régie. Une mission de diagnostic écologique et de relevés botaniques est en cours de réalisation pour évaluer année après année la régénération naturelle de la parcelle et définir, le cas échéant, des préconisations de gestion en fonction des observations réalisées *in situ*. Les premiers résultats seront rendus à la fin du printemps 2026.

La feuille de route commune que s'est fixée le groupe de réflexion « Stratégie post-incendie » vise l'élaboration en 2026 d'un ensemble de préconisations à soumettre à l'exécutif issu des élections.

Coordonnées

Marseille
Liens utiles
www.capitale-biodiversite.fr
En savoir plus